



## LES CONFERENCES CITOYENNES

CENTRE DE RECHERCHE DROIT ET TERRITOIRE

(CRDT - Faculté de Droit et de Science Politique de Reims)

<https://crdt.univ-reims.fr/CRDTV4/>

Le Centre de Recherche Droit et Territoire (CRDT) est un Centre de recherche de la Faculté de Droit et de Science Politique de Reims à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA).

Il se compose d'une trentaine de chercheurs universitaires (professeur(e)s et maîtres de conférences en droit public et en science politique) et de praticiens, ainsi que d'une quarantaine d'étudiants thésards.

Le CRDT développe ses recherches autour de trois axes :

- 1) Les territoires institutionnels en mouvement (réformes de l'Etat et des collectivités publiques locales).
- 2) Les enjeux et transformations des modalités de l'action publique territoriale.
- 3) Les nouveaux territoires du droit et de la science politique : approches nationales, comparées et internationales.

Le CRDT organise des journées d'études, des séminaires et des colloques avec des chercheurs universitaires, des agents des collectivités publiques et des élus. Il est par ailleurs le support de six Masters 2 de la Faculté de Droit et Science Politique.

Il est dirigé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, par Serge PUGEAULT, Professeur de droit public à l'Université de Reims.

**Depuis la rentrée universitaire 2017, le CRDT, en partenariat avec la Médiathèque Falala, organise un cycle de conférences citoyennes.**

Ces conférences ont pour objet d'aborder et de débattre de thèmes juridiques ou politiques en lien avec l'actualité (nationale ou internationale) dans les domaines de compétence du CRDT. Elles feront intervenir à chaque fois quelques-un(e)s des meilleur(e)s spécialiste(s) français(es) des thèmes abordés.

Prochaine rencontre : le 3 février 2022 : **COVID-19 : Quel bilan après deux années de crise sanitaire ?**

**Conférence citoyenne du Centre de Recherche Droit et Territoire (CRDT)  
à l'Auditorium de la Médiathèque Jean Falala le 13 janvier 2021  
de 18h à 20h**



**Présentation de la Conférence citoyenne « Liberté et Sécurité »**

Souvent perçues comme antinomiques, les notions de liberté et de sécurité se révèlent, à l'épreuve des faits, être indissociables l'une de l'autre, mais souvent plus en termes de complémentarité que d'antagonisme. Sans sécurité, il n'est guère possible de jouir pleinement de la liberté et à l'inverse, sans liberté, la sécurité ne peut que dangereusement s'apparenter à l'oppression.

Si la règle de droit, dont l'un des premiers objectifs, en démocratie libérale, doit être de garantir l'État de droit, trouve ici matière à jouer un rôle déterminant, elle ne peut s'affranchir de la prise en compte de la diversité des aspirations de ceux qui composent le corps social.

L'équilibre entre sécurité et liberté semble d'autant plus délicat à trouver qu'il suppose, pour être acceptable, d'être périodiquement révisé, selon les nécessités du moment, afin de garantir l'adaptation du cadre juridique aux enjeux sociaux et sociétaux.

**Franck Durand** est maître de conférences (HDR) en droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Reims, responsable du master droit public - administration publique de Troyes, responsable du D.U. Sécurité & Défense et référent défense et sécurité nationale de l'URCA.

**Patrick Laclémence** est professeur de sociologie à l'Université de Technologie de Troyes (UTT), directeur de l'Institut sur la Sécurité Globale et l'Anticipation (ISGA) à l'UTT et président du conseil scientifique des écoles supérieures de la police nationale.